

## RENOVATION DES PARCS DE LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE DE MARSILLY REPLACEMENT DES LAMPES A DECHARGE PAR DES LAMPES LED

Soucieux de doter la commune d'un éclairage public plus vertueux, le Conseil Municipal avait décidé, courant 2023, de remplacer les lampes à sodium de 573 points lumineux par des lampes LED.

Cette opération a été financée avec le soutien de l'Etat, au titre du Fonds Vert.

CHARGES (€ HT)		PRODUITS	
Total des prestations et fournitures pour remplacement des lampes à décharge par des lampes LED (selon devis EP 222-1101 du SDEER)	40 543,81 €	Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires - Fonds Vert 2023	13 924,19 €
		Participation SDEER (45%)	18 244,71 €
		Autofinancement Commune	8 374,91 €
<b>TOTAL (en € HT)</b>	<b>40 543,81 €</b>	<b>TOTAL (en € HT)</b>	<b>40 543,81 €</b>

